

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 MAI 2015

L'An Deux Mille Quinze, le six mai à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 29 avril 2015

PRESENTS : MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC. - ENDUIT C. - LECOMTE C. - DAILLÈRE F. - BATISTA DA CUNHA H. - WILLOCQ A. - VUILLEMIN M. - CESBRON R. - BOUTET JH.

ABSENTS EXCUSÉS : MARTIN-JOVE O.

Madame Fanny DAILLÈRE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Hugues BOUTET arrivera ultérieurement.

ORDRE DU JOUR :

1. DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE CM20150506-001

Monsieur le Maire explique que la Commune de Terves est en train d'effectuer la numérotation des villages. Un problème est apparu au niveau du Hameau de Beaurepaire situé pour partie sur Terves et sur Boismé. En effet, la Commune de Boismé a déjà attribué les numéros 2 et 4 dans ce hameau qui comprend 3 sites différents. Pour éviter les confusions, il est proposé de dénommer la voie communale qui traverse ce village Route de la Boutonnière avec conservation des numéros 2 et 4 au niveau de Boismé. Pour Terves, il s'agit du chemin vicinal n°8 de la Boutonnière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de dénommer la voie communale du Hameau de Beaurepaire située sur Boismé « Route de la Boutonnière » en maintenant la numérotation actuelle pour les habitations situées sur Boismé soit les numéros 2 et 4. Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

2. MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'ECOQUARTIER CM20150506-002

Monsieur le Maire explique qu'il faudrait modifier le règlement de l'écoquartier du Lac pour éclaircir certains points :

Pour les volumes secondaires ou les annexes, la hauteur ne devra jamais dépasser la hauteur des volumes principaux

Pour les 2 lots (19 et 20), les accroches des maisons seront seulement préconisées mais non obligatoires.

Pour le n°19, la zone de constructibilité était très rétrécie à cause du chêne. Celui-ci ayant été enlevé, un élargissement de cette zone de constructibilité pourrait être effectué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte de procéder aux modifications proposées et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

3. DELIBERATION POUR EDUCATION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE 2015-2016 CM20150506-003

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, par le biais du Conservatoire de Musique propose aux écoles qui le souhaitent et après accord du Conseil Municipal de leur commune un temps d'Education Musicale en Milieu Scolaire (EMMS) effectué par un musicien-intervenant du Conservatoire.

Après concertation avec l'école privée de Boismé, le temps estimé pour l'EMMS pour l'année scolaire 2015-2016 serait de 24 heures.

Le coût de l'heure est fixé à 53 € pour l'année scolaire 2015-2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour un temps d'Education Musicale en Milieu Scolaire de 24 heures.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour que l'opération soit effectuée.

4. DELIBERATION POUR LA REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ELECTRICITE DUE PAR GEREDIS AU TITRE DE 2015 CM20150506-004

La redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants est de 195.31 Euros en 2015.

Cette redevance doit être instaurée et fixée par le Conseil Municipal dans la limite des plafonds autorisés.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, fixe la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour l'électricité à 195.31 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

Arrivée de Monsieur Jean-Hugues BOUTET à 20h56.

5. LOCATION SALLE POLYVALENTE POUR LES REPAS DU CLUB DU 3EME AGE LA FRATERNELLE EN 2015 CM20150506-005

Le Club du 3^{ème} âge La Fraternelle loue habituellement la salle polyvalente de Boismé pour ses repas au prix de 104.00 € (soit le prix vin d'honneur particuliers de Boismé). Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour officialiser ce tarif préférentiel. Ce tarif préférentiel étant justifié par le fait que les repas ont lieu en semaine et permettent une location de la salle les week-ends.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de louer la salle polyvalente pour les repas du club du 3^{ème} âge La Fraternelle au prix de 104 € pour 2015 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

1. AVENANT PROLONGATION MARCHÉ LIVRAISON ET FOURNITURE DES REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LA CANTINE DE BOISMÉ PAR L'ENTREPRISE JM RESTAURATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 CM20150506-006

Madame Régine GINGREAU, adjointe à l'enfance, propose de réaliser un avenant de prolongation au marché conclu le 30 juillet 2014 avec l'entreprise JM RESTAURATION de Cerizay pour la livraison et la fourniture des repas en liaison chaude à la cantine de Boismé pour l'année scolaire 2015-2016 soit un an dans les mêmes conditions que précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte cet avenant de prolongation d'une durée d'un an soit toute l'année scolaire 2015-2016 dans les mêmes conditions que précédemment et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cet avenant.

Le règlement et les conditions d'inscription seront revus pour la rentrée prochaine.

2. PLASTIFICATION AFFICHES « TERRE Saine » CM20150506-007

Madame Régine GINGREAU, adjointe à l'enfance, présente un devis pour la plastification des 5 affiches « Terre Saine ». Le prix est de 40 € pour les 5 soit 8 € par affiche. Il est décidé de faire mettre des œillets pour une utilisation intérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte ce devis et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

3. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE P.A.T.A. CM20150506-008

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, présente deux devis pour l'entretien de routes de la commune avec du P.A.T.A (Point à temps automatique) qui consiste à boucher les trous. Deux propositions :

- SARL RAOUL TP de Faye l'Abbesse pour 675 € HT la tonne
- SARL TPF de BOISMÉ pour 790 € HT la tonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, choisit l'entreprise SARL TPF et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

4. **Transport scolaire** : des abris pour le car ont été réalisés par les employés communaux. Faire la demande auprès de la mairie.
5. **Buses pour les entrées de champ** : création de la 1^{ère} entrée gratuite sur 4 mètres linéaires. Paiement des mètres linéaires supplémentaires. Paiement pour entrée supplémentaire.
6. **Lampadaire rue du Champ Chardon** : les éboueurs cognent dedans.
7. **Travaux Route de Bressuire** : ils vont être faits en juin-juillet.
8. **AREA** : a commencé à travailler. Subvention moins importante sur l'aide à la décision mais compensée par le FEADER.
9. **Mise en conformité salle omnisports et de la salle polyvalente** : coût 720 € HT pour 4 blocs pour la salle omnisports et 595 € HT pour 3 blocs ambiance et 2 blocs sécurité sortie de secours pour la salle omnisports.
10. **Récapitulatif travaux salle omnisports** : ouverture de la porte + pose de la porte de secours.
11. **Façades de la mairie** : l'entreprise SOREFA vient jeudi 7 mai à 11 h pour faire un test. Il va proposer un système pour capter l'humidité dans le sol et l'enlever.
12. **Lettre préavis 25C rue Lescure**
13. **UCAB Boismé** : demande l'utilisation de la salle de réunion pour le loto à titre préférentiel étant donné que cette association prend déjà la salle polyvalente. Gratuité accordée.
14. **Gendarmerie Nationale** : Réunion sur la Prévention de la délinquance avec les élus le 12 mai 2015.
15. **COMMISSION TERRITORIALE SUR LES BASSINS VERSANTS « THOUET » ET « SEVRE NANTAISE » CM20150506-009**
Monsieur le Maire explique qu'il faut que chaque commune concernée désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant.
Monsieur Ludovic ROLLAND et Monsieur Eric DIGUET sont désignés respectivement comme représentant titulaire et représentant suppléant.
16. **Commission de l'Habitat** : 42 logements sur 6 ans.
17. **Bornage allée de la Découverte** : jeudi 30 avril 2015. Tous les riverains ont été convoqués. La représentante n'a émis aucun avis. Aucun avancement sur le sujet.
18. **Cérémonie du 8 mai 2015** : M. Mickaël VUILLEMIN s'occupe du vin d'honneur. Mme Amandine WILLOCQ récupère la gerbe. RDV à 11h15 à la salle. Café à prévoir.

Séance levée à 23 h 20 min.

SIGNATURES

**Le Maire,
Yves MORIN
Les membres,**

**La Secrétaire,
Fanny DAILLÈRE**

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Eric DIGUET</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>Marie-Claude BERTHELOT</i>	<i>Christine ENDUIT</i>	<i>Jean-Hugues BOUTET</i>
<i>Mickaël VUILLEMIN</i>	<i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i>	<i>Hélène BATISTA DA CUNHA</i>
<i>Julien HAY</i>	<i>Absent excusé</i> <i>Fanny DAILLÈRE</i>	<i>Ronan CESBRON</i>
<i>Amandine WILLOCQ</i>	<i>Catherine LECOMTE</i>	<i>Yves MORIN</i>